## Mesures exceptionnelles relatives au contrôle continu dans les lycées et collèges

Des mesures exceptionnelles ont été prises, en concertation avec le syndicat général de l'enseignement secondaire et le syndicat général des inspecteurs de l'enseignement secondaire relatives au contrôle continu dans les lycées et collèges pour le reste de l'année scolaire, annonce le ministère de l'éducation dans un communiqué publié vendredi 25 février 2011.

L'objectif de ces mesures, précise le communiqué, est de réussir l'année scolaire en cours et de rattraper le retard enregistré au niveau de l'exécution des programmes.

Ces mesures portent sur la fusion du deuxième et du troisième trimestre. Cette période comprendra deux devoirs de contrôle et un devoir de synthèse.

La moyenne annuelle sera calculée comme suit :

La moyenne du premier trimestre coefficient 1 + la moyenne du reste de l'année coefficient 2. Le total est divisé par trois.

Pour la 7ème, 8ème et 9ème année de l'enseignement de base ainsi que la 1ère, 2ème et 3ème année de l'enseignement secondaire, la date des premiers devoirs de contrôle s'étend du 03 janvier au 19 mars 2011.

Les deuxièmes devoirs de contrôle sont programmés entre le 04 avril et le 14 mai 2011.

Pour les candidats au baccalauréat, les deuxièmes devoirs de contrôle se dérouleront du 04 au 30 avril 2011. L'avant semaine bloquée se tiendra du 23 avril au 28 mai 2011. et par conséquence, la semaine bloquée aura lieu du 30 mai au 04 juin 2011.

Concernant les classes du baccalauréat, la semaine bloquée se déroulera les 12, 13, 16, 17, 18 et 19 mai 2011.

La date des examens nationaux est maintenue, conformément à la circulaire n°103/8/2010 datant du 20/10/2010.

Le communiqué ajoute que le ministère envisage l'élaboration d'un calendrier fixant les dates des corrections des devoirs de synthèse, de la remise des notes aux élèves et à l'administration et de la tenue des conseils de classe.

Les deux parties, administrative et syndicale, réaffirment leur entière disposition, à faire réussir l'année scolaire en cours et annoncent la création d'une commission mixte de suivi.